

### Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectif de permettre aux élus de connaître et comprendre les aides publiques aux entreprises afin d'accompagner les entrepreneurs de leur territoire.  
Avoir un cadre de référence afin de pouvoir dialoguer avec les entrepreneurs et vos équipes de développement ou service économique

- Comprendre et connaître le double cadre réglementaire : national et européen. D'avoir un rappel sur la loi NOTRe
- D'échanger sur les compétences éco des différentes collectivités
- De connaître les différentes aides aux entreprises et particulièrement pendant la période de COVID 19
- De travailler sur l'attribution des aides publiques à partir de cas pratiques

### Le Programme :

#### Le contexte et l'histoire de la décentralisation

#### La décentralisation et les règles européennes

#### La Loi NOTRe et les textes d'application spécifiques sur le développement Eco.

#### Les aides à l'immobilier

#### Communes et EPCI : quelles compétences éco ?

Tableau récapitulatif des aides à l'immobilier

#### La réglementation européenne des aides aux entreprises

La philosophie européenne

#### L'application de la réglementation européenne

Les 5 critères cumulatifs

#### L'immobilier d'entreprise et les règles européennes « d'aide d'Etat »

Les aides aux entreprises pendant cette période économique, dans un contexte national et international complexe  
Les éléments constitutifs d'une demande d'aide éco

- Etude de cas concrets
- Travaux sur des cas pratiques

### Formateur : Monsieur Pierre DESSONS



Pierre DESSONS, avec plus de 20 ans d'expérience en développement économique et développement local, a eu l'opportunité de piloter et d'accompagner des centaines de projets. Que ce soit dans le domaine économique, touristique, du numérique ou culturel. Il a toujours eu le souci d'apporter soutien et transparence aux élus locaux notamment en terme de compréhension des enjeux, de gouvernance ou de choix stratégiques afin d'apporter l'éclairage le plus complet possible sur leurs choix politiques.  
Son engouement et sa conviction pour construire une société de la connaissance l'ont amené à participer à de nombreux programmes européens (Life+, Da Vinci, Erasmus+, Urb.al, HCO,,...) ou encore auprès des Nations Unies (WSIS, CIFAL, R20, ISO).  
Actuellement en charge du retournement des entreprises pour une région, il a, à coeur d'accompagner nos entreprises dans le contexte actuel, difficile, convaincu de la capacité de la France à remobiliser ses filières productives et à maximiser les chaînes de valeur-ajoutée.

### Les points forts de la formation :

Formation animée par un professionnel du développement économique dans diverses collectivités. Il appuiera sa formation sur la présentation de cas concrets.

#### Modalités pédagogiques :

- Echanges pratiques et théoriques
- Etude de cas concrets
- Exercices autour de cas pratiques

#### Les résultats attendus :

Des quiz, des tests sont utilisés pour mesurer le niveau des apprenants.  
Des mises en situation permettront d'expérimenter les outils proposés.

#### Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

#### Format :

**En intra** : dans une salle mise à disposition par la collectivité  
**En inter-collectivité** : dans une salle mise à disposition par notre organisme  
**A distance** : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Pierre DESSONS

#### Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis  
Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

### Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

### Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

**Nombre maximum de participants par session de formation** : 15 personnes.

**Délai d'accès à cette formation** : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

**Résultats en 2021 et 2022** : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)